



N'hésitez pas à poser vos questions au micro pendant les AG.

Plus il y aura de participation, plus les décisions seront réfléchies et représentatives de l'opinion générale des étudiant-e-s de notre cégép. Si vous ne comprenez pas, d'autres non plus ne comprennent pas. Votre question sera salvariçe pour plusieurs!

Pour en savoir plus, vous pouvez aussi consulter le **Code Morin** qui dicte toutes nos procédures. Vous pouvez aussi venir poser vos questions au local de l'asso, il nous fera plaisir de vous répondre.

Tél.: Insérer numero asso  
Local: S-007  
associationetudiantteclg@gmail.com

Association étudiante du  
Collège Lionel-Groulx  
(AGEECLG)



# Aide-mémoire à conserver Fonctionnement d'une AG (Assemblée générale)



N'hésitez pas à poser vos questions au micro pendant les AG.

Plus il y aura de participation, plus les décisions seront réfléchies et représentatives de l'opinion générale des étudiant-e-s de notre cégép. Si vous ne comprenez pas, d'autres non plus ne comprennent pas. Votre question sera salvariçe pour plusieurs!

Pour en savoir plus, vous pouvez aussi consulter le **Code Morin** qui dicte toutes nos procédures. Vous pouvez aussi venir poser vos questions au local de l'asso, il nous fera plaisir de vous répondre.

Tél.: Insérer numero asso  
Local: S-007  
associationetudiantteclg@gmail.com

Association étudiante du  
Collège Lionel-Groulx  
(AGEECLG)



# Aide-mémoire à conserver Fonctionnement d'une AG (Assemblée générale)

## Termes utilisés, petit lexique

### **AGEECLG :**

**Membre** Tout.e étudiant.e du cégep Lionel-Groulx ayant acquitté sa cotisation prélevée automatiquement sur les frais d'inscriptions.

### **Assemblée générale (AG)**

Réunion où chaque membre de l'AGEECLG a droit de vote, de parole et de proposition. Sert à organiser la vie étudiante et prône la démocratie directe. Instance suprême de décision de l'AGEECLG. L'assemblée générale se déroule en traitant les propositions une après l'autre, point par point.

**ASSÉ** Association pour une Solidarité syndicale étudiante. Regroupement provincial d'associations étudiantes collégiales et universitaires dont l'AGEECLG fait partie.

**Décorum** Terme employé pour inciter le respect des procédures et des autres membres de l'assemblée. Souvent utilisé pour obtenir le silence.

**Démocratie directe** Démocratie selon laquelle les membres prennent eux-mêmes les décisions comparativement à une démocratie représentative où les décisions sont prises par des élu-es.

**Procès verbal (P-V)** Compte-rendu écrit d'une réunion incluant les propositions votées et les informations importantes.

**Règlements généraux (RG)** Régissent toutes les instances, les structures de l'AGEECLG.

**Présidium** Formé d'un.e président.e d'assemblée et d'un.e secrétaire d'assemblée. La présidence s'assure du respect des procédures et accorde les droits de parole.

**Plénière** Période de temps déterminée au cours de laquelle on discute librement du point concerné, sans qu'il n'y ait une proposition précise.

## Procédures, aide-mémoire

**Ordre du jour** À ce point, on peut modifier les sujets qui seront traités dans l'assemblée.

**Proposition** Énoncée lorsque l'on veut que l'assemblée prenne une décision. Le membre doit proposer, obtenir un appui, ensuite, il ou elle explique sa proposition et le débat est ouvert.

**Amendement** Sert à modifier un détail de la proposition principale.

**Vote** Pour adopter ou rejeter les propositions à la fin d'un débat. Lors du vote, vous avez trois options : voter pour, contre ou vous abstenir.

**Point d'ordre** Lorsqu'on croit que les procédures ou le décorum ne sont pas respectés.

**Point d'information** Lorsqu'un membre ne comprend pas les procédures. Peut se crier à n'importe quel moment de la réunion.

**Mise en dépôt** S'il y a débat et qu'aucune solution n'émerge de la discussion, un membre peut demander la mise en dépôt.

**Question préalable (Demande de vote)** Sert à conclure un débat lorsqu'un membre croit qu'il est temps de prendre une décision en votant. Se pose généralement après cinq interventions différentes.

**Appel de la décision de la présidence** Pour renverser la décision de la présidence.

**Proposition privilégiée** Proposition traitée sans égard à l'ordre du jour.

**Tour de parole** Rendez-vous aux micros, en file, pour attendre votre tour de parole. On privilégie les membres qui n'ont pas encore parlé.

**Quorum** Nombre de personnes nécessaires à la tenue d'une AG. Si vous avez des doutes quant au nombre de personnes présentes, demandez la constatation du quorum.

## Termes utilisés, petit lexique

### **AGEECLG :**

**Membre** Tout.e étudiant.e du cégep Lionel-Groulx ayant acquitté sa cotisation prélevée automatiquement sur les frais d'inscriptions.

### **Assemblée générale (AG)**

Réunion où chaque membre de l'AGEECLG a droit de vote, de parole et de proposition. Servent à organiser la vie militante et prônent la démocratie directe. Instance suprême de décision de l'AGEECLG. L'assemblée générale se déroule en traitant les propositions une après l'autre, point par point.

**ASSÉ** Association pour une Solidarité syndicale étudiante. Regroupement provincial d'associations étudiantes collégiales et universitaires dont l'AGEECLG fait partie.

**Décorum** Terme employé pour inciter le respect des procédures et des autres membres de l'assemblée. Souvent utilisé pour obtenir le silence.

**Démocratie directe** Démocratie selon laquelle les membres prennent eux-mêmes les décisions comparativement à une démocratie représentative où les décisions sont prises par des élu-es.

**Procès verbal (P-V)** Compte-rendu écrit d'une réunion incluant les propositions votées et les informations importantes.

**Règlements généraux (RG)** Régissent toutes les instances, les structures de l'AGEECLG.

**Présidium** Formé d'un.e président.e d'assemblée et d'un.e secrétaire d'assemblée. La présidence s'assure du respect des procédures et accorde les droits de parole.

**Plénière** Période de temps déterminée au cours de laquelle on discute librement du point concerné, sans qu'il n'y ait une proposition précise.

## Procédures, aide-mémoire

**Ordre du jour** À ce point, on peut modifier les sujets qui seront traités dans l'assemblée.

**Proposition** Énoncée lorsque l'on veut que l'assemblée prenne une décision. Le membre doit proposer, obtenir un appui, ensuite, il ou elle explique sa proposition et le débat est ouvert.

**Amendement** Sert à modifier un détail de la proposition principale.

**Vote** Pour adopter ou rejeter les propositions à la fin d'un débat. Lors du vote, vous avez trois options : voter pour, contre ou vous abstenir.

**Point d'ordre** Lorsqu'on croit que les procédures ou le décorum ne sont pas respectés.

**Point d'information** Lorsqu'un membre ne comprend pas les procédures. Peut se crier à n'importe quel moment de la réunion.

**Mise en dépôt** S'il y a débat et qu'aucune solution n'émerge de la discussion, un membre peut demander la mise en dépôt.

**Question préalable (Demande de vote)** Sert à conclure un débat lorsqu'un membre croit qu'il est temps de prendre une décision en votant. Se pose généralement après cinq interventions différentes.

**Appel de la décision de la présidence** Pour renverser la décision de la présidence.

**Proposition privilégiée** Proposition traitée sans égard à l'ordre du jour.

**Tour de parole** Rendez-vous aux micros, en file, pour attendre votre tour de parole. On privilégie les membres qui n'ont pas encore parlé.

**Quorum** Nombre de personnes nécessaires à la tenue d'une AG. Si vous avez des doutes quant au nombre de personnes présentes, demandez la constatation du quorum.